

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013-12-43 : Dépôts en déchèterie des déchets des professionnels du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) - Tarifs 2014.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-20 ;

Vu la délibération n°2011-03-08, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, relative au règlement des déchèteries sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc autorisant l'accès des professionnels des communes adhérentes sur les déchèteries de Versailles Grand Parc moyennant un acquittement d'une redevance proportionnel au volume déposé ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a ouvert sa première déchèterie sur la commune de Bois d'Arcy en mars 2012.

Considérant l'adhésion de la commune du Chesnay à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2014 et le transfert de sa déchèterie à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, il convient d'uniformiser les tarifs du réseau des déchèteries.

Conformément au règlement des déchèteries, elle accueille les déchets d'origine professionnelle.

Il est rappelé que les dépositaires de déchets professionnels sont les entreprises, les commerçants, les artisans, les associations et les administrations. Les déchets des services des communes adhérentes assimilables aux déchets ménagers sont pris en charge gratuitement. Les déchets liés à leur activité (entretien des espaces verts, travaux...) seront facturés.

Afin d'encadrer les dispositions relatives à la facturation des dépôts des déchets professionnels en déchèterie, il est proposé d'appliquer une tarification basée sur :

- ✓ la nature des déchets déposés ;
- ✓ la quantité (M³, kg ou unité).

Cette tarification prend en compte le coût de fonctionnement de la déchèterie, et le coût de transport et de traitement des déchets.

Ainsi, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc maintient en 2014 les tarifs et les limites quantitatives hebdomadaires suivants pour l'ensemble de ses déchèteries :

Nature des déchets	Tarif HT	Limite hebdomadaire
GRAVATS	26,50 € / M ³	Sans limite
TOUT VENANT	15,50 € / M ³	
TOUT VENANT INCINERABLE	11,83 € / M ³	
DECHETS VEGETAUX	7,16 € / M ³	
BOIS	9,45 € / M ³	
FERRAILLE	0,00 €	
CARTON	0,00 €	
DEEE	0,00 €	5 unités
DDM (Kg)	2,94 € / Kg	20 Kg
PNEUS VL	0,00 €	4 unités
HUILE DE VIDANGE/ALIMENTAIRE	0,00 €	10 Litres
AMPOULES ET NEONS	0,00 €	10 unités
BATTERIE	0,00 €	Pas de limite de dépôts
PILE	0,00 €	

Badge perdu : 10.00 € HT

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le maintien des tarifs de 2013 des dépôts en déchèterie des déchets des professionnels du territoire de Versailles Grand Parc à compter du 1^{er} janvier 2014 selon les modalités suivantes :*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Nature des déchets	Tarif HT	Limite hebdomadaire
GRAVATS	26,50 € / M ³	Sans limite
TOUT VENANT	15,50 € / M ³	
TOUT VENANT INCINERABLE	11,83 € / M ³	
DECHETS VEGETAUX	7,16 € / M ³	
BOIS	9,45 € / M ³	
FERRAILLE	0,00 €	
CARTON	0,00 €	
DEEE	0,00 €	5 unités
DDM (Kg)	2,94 € / Kg	20 Kg
PNEUS VL	0,00 €	4 unités
HUILE DE VIDANGE/ALIMENTAIRE	0,00 €	10 Litres
AMPOULES ET NEONS	0,00 €	10 unités
BATTERIE	0,00 €	Pas de limite de dépôts
PILE	0,00 €	

Badge perdu : 10.00 € HT

2) dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 70688 fonction 812.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services